

AFFAIRE N° 36 - Emprunt de 130 Millions de frs.CFA. auprès de la C.C.C.E. pour agrandissement du Petit Marché.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je crois devoir vous rappeler que cette question a déjà été examinée par le Conseil dans sa séance du 8 Janvier dernier et il avait été décidé d'adresser une demande de prêt d'un montant de 10.000.000. de frs.CFA. à la C.C.C.E. pour le financement des travaux d'agrandissement du PETIT MARCHÉ.

Entre temps, un seul projet concernant les travaux en cause n'a été adressé par M.FRIZEL, architecte à Saint-Denis.

Il s'agit d'une étude très poussée et qui me paraît répondre à nos besoins.

Sa réalisation coûtera 130.000.000. de francs au lieu de 70.000.000. de frs.primitivement prévus.

Vous déciderez si ce projet vous plaît et doit être retenu.

Je mets la question aux voix ./.

Après en avoir délibéré, autorise le Maire, par ses motifs, à contracter un emprunt de 130 millions de frs.CFA. auprès de la CAISSE DE COOPERATION ECONOMIQUE aux conditions de cet Etablissement, et s'engage à inscrire en dépenses obligatoires au budget de la Commune les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Il est, en outre, précisé que les subventions qui viendraient à être versées par l'Etat, après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

LE MAIRE : Messieurs, je vous soumetts le projet de M.FRIZEL. Messieurs les Adjointe l'ont déjà étudié. Je demanderai à Messieurs les Conseillers d'en prendre connaissance et, en raison même de l'importance et de l'intérêt que présente ce projet, je mettrai aux voix le rapport dont il vient d'être donné lecture.

Il est décidé à l'unanimité de soumettre ce dossier pour étude à la COMMISSION DU BUDGET.

X

X X